Image not found or type unknown

problème de facturation edf

Par **lisou85**, le **24/09/2010** à **13:05**

septembre 2010

Mesdames, messieurs,

Je viens vers vous ce jours car j'ai un réel soucis avec EDF. Je suis dans une très mauvaise posture à cause d'une erreur de leur part.
Je vais essayer de vous expliquer ma situation actuelle.
En mars 2010, j'ai reçu une première facture d'un montant de 1093,54 euros qui est arrivée après la relève de mon compteur.
Je vis en couple, mon ami est au chômage, moi j'étais encore en congés parental et nous avons 5 enfants à charge.
Nous nous sommes donc dirigés vers la CAF pour pouvoir bénéficier d'une aide. Le 26 mai 2010, la Caf a payé la somme de 1000 euros à EDF.
Le 12 mai 2010, j'ai reçu une nouvelle facture d'un montant de 1434,85 euros. Je me suis aussitôt rapproché d'eux pour comprendre ce gros montant pour une nouvelle fois.
L'opérateur que j'ai eu cette journée là m'a expliqué que j'allais recevoir une nouvelle facture avec le bon montant car EDF n'avait pas pris en compte l'aide de la CAF.
Le 13 juillet 2010, j'ai donc reçu une nouvelle facture avec un nouveau qui cette fois-ci était de -385,96 euros . Ce montant signifie que j'avais trop versé et que EDF me devait cette somme.
Le 17 septembre je recois une nouvelle facture d'un montant de -201,01 euros. Un conseiller EDF prend contact avec moi pour me signaler que je vais avoir cette somme de versée sur mon compte.
Aujourd'hui un c nouveau conseiller m'apprendre que j'ai été victime d'une erreur de facturation et me demande la somme de 1000 euros environs de retard. Je ne comprend plus rien et celui-ci me demande de prendre contact avec l'assistante sociale pour le pas que l'on me coupe l'électricité.
Ce conseiller me signale aussi que c'est normal que j'ai cette somme à payer car je n'ai rien payé depuis mai. Ce qui est normal vu que c'est EDF qui me devait de l'argent.
Je suis maintenant étudiante sans ressource et mon compagnon est en création d'entreprise, nous avons une situation financière difficile. Nous sommes menacés par l'erreur d'un service et nous sommes surtout dans l'incapacité de regler ce montant.
Nous avons demandé l'annulation de cette dette, et la seule proposition qui nous a été faite c'est un geste commercial de 30 euros, quelle honte.

Nous ne savons plus quoi faire .

Par **Christophe MORHAN**, le **24/09/2010** à **21:17**

je vous conseillerai de vous rapprocher au plus vite de l'assistante sociale de votre secteur pour éviter la coupure et vous aider je l'espère.

1/elle pourra écrire à EDF au besoin saisir le médiateur :
Médiateur d'EDF
TSA 50026
75804 PARIS CEDEX 08

2/une aide du Fonds de solidarité pour le logement pourrait peut être vous être accordée si vous êtes dans la panade, à moins que cet organisme soit déjà intervenu en votre faveur.

Par **Domil**, le **24/09/2010** à **21:50**

Voyez aussi avec le CCAS, il y a un fond de secours énergie (comme le FSL pour le logement)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés